

Trois succès du Heimatschutz dans le canton de Zurich

Autor(en): **Schlappner, Martin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **61 (1966)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Trois succès du Heimatschutz dans le canton de Zurich

A Fluntern

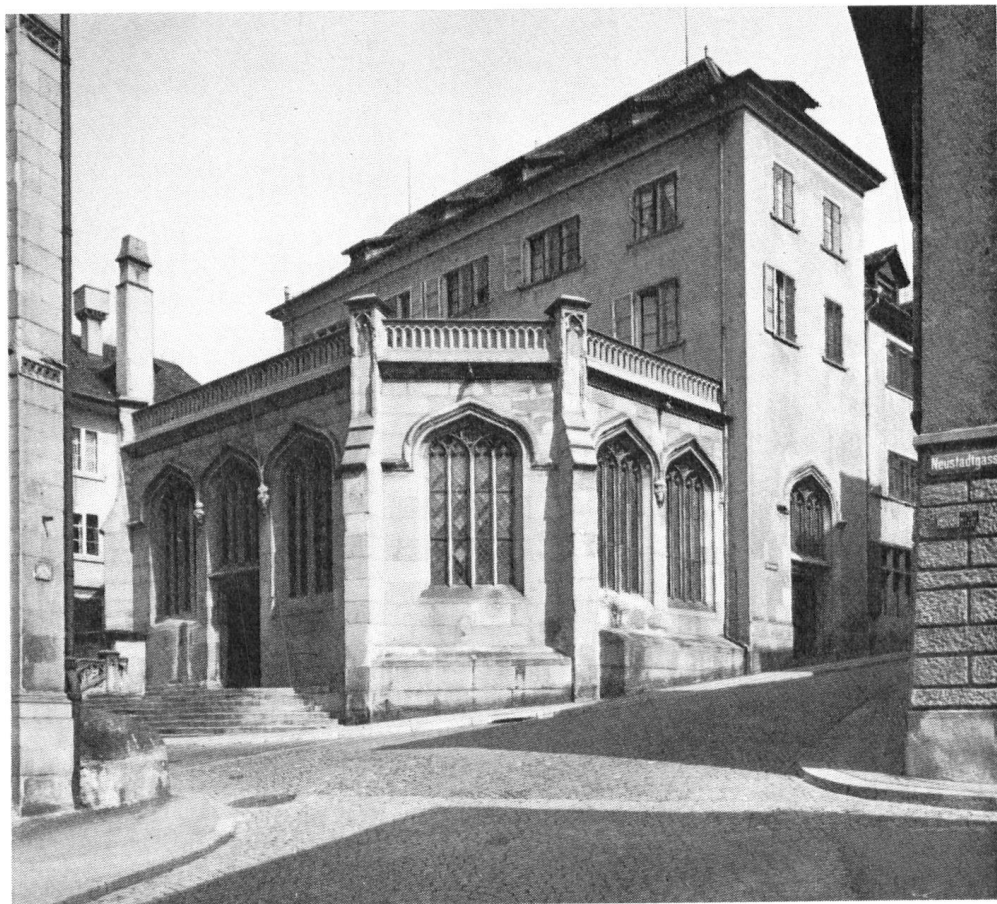
Le grand Zurich englobe aujourd'hui bon nombre d'anciens villages. L'un d'eux, Fluntern, situé sur un épaulement du Zurichberg, avait gardé, non loin de son église, quelques maisons à colombages. Les gens qui sacrifient au faux dieu circulation voulaient raser tous les obstacles pour obtenir une ligne droite qui est, comme on sait, le plus court chemin entre deux points. Heureusement, le bureau officiel des routes de la ville de Zurich avait préparé un projet différent, qui résolvait le problème de la circulation en respectant l'église et son entourage ancien. La campagne électorale, très vive, dura quatre semaines, au cours de laquelle les « modernes » qui n'ont aucun égard pour le passé jetaient le ridicule sur les retardataires qui brandissent encore la bannière du Heimatschutz. Ces derniers pourtant furent victorieux dans le scrutin, par 33 500 voix contre 28 000 (décembre 1963). Cette fois, soulignons-le, ce n'est pas un monument isolé qui est sauvé, c'est un ensemble.

Au cœur du Vieux Zurich

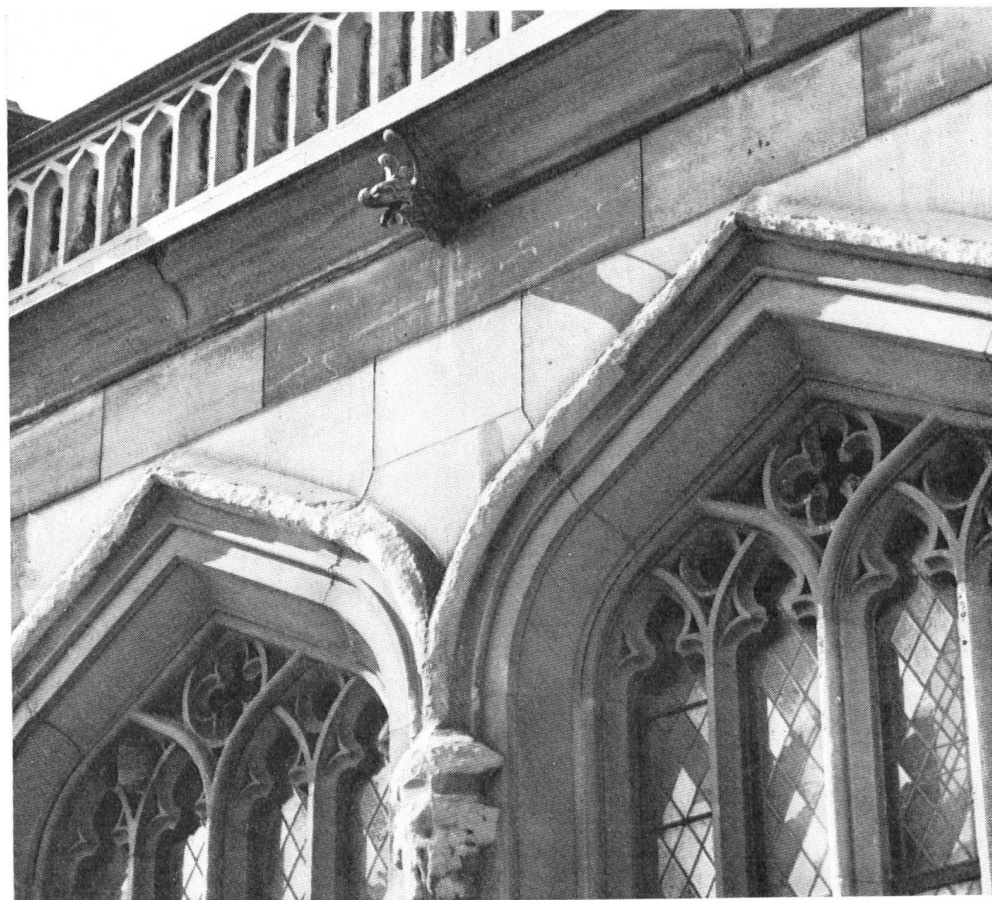
Il s'agit en second lieu d'une affaire pas très simple: voulait-on construire à proximité du Grossmünster un important bâtiment paroissial? Cela impliquait la démolition de deux édifices à l'entrée de la Kirchgasse, d'une cha-

Un groupe de maisons à colombages proche de l'église de Fluntern, autrefois situé dans le vignoble zuricois, était menacé de démolition. Dans un vote populaire l'affaire a été tranchée dans le sens que souhaitait notre section zuricoise.

A l'entrée de la Kirchgasse se trouve cette chapelle néo-gothique bâtie il y a un siècle. Derrière, la « Helferei » beaucoup plus ancienne, où a habité Zwingli.



Les électeurs ont refusé le crédit nécessaire pour la construction d'un nouveau centre paroissial qui impliquait la démolition des deux édifices. On voit du reste sur cette photo que la chapelle requiert une restauration.



pelle néo-gothique et d'une très ancienne construction (Helferei), où habita Zwingli jusqu'à la veille de sa mort.

Les électeurs protestants évangéliques et les électrices (car une récente loi a donné le droit de vote aux femmes zuricoises en matière ecclésiastique) devaient se prononcer. Devis de l'opération: 2 418 000 francs. Se sont trouvés réunis dans le vote négatif ceux qui jugeaient la dépense trop forte, ceux qui estimaient qu'un tel agrandissement ne s'impose pas puisque ce quartier de Zurich va se dépeuplant progressivement, ceux qui, troisième catégorie de Neinsager, ne goûtaient pas l'architecture du projet et tenaient d'autre part à conserver sans changement l'entrée de la Kirchgasse, enfin ceux qui, en réaction contre la génération précédente, estiment que les œuvres néo-gothiques méritent elles aussi d'être respectées et classées. La chapelle a été bâtie en 1860 par J. J. Breitingen. En faveur du maintien et du classement se sont prononcés la section du Heimatschutz, un comité Pro Kirchgasse, une association d'historiens de l'art, de même que la commission fédérale des monuments historiques (tandis que la commission de protection des monuments de la ville de Zurich opinait en sens contraire!). En faveur du *non*, on faisait valoir encore que la Kirchgasse est la seule rue du vieux Zurich qui ait gardé son intégrité. Au vote le projet fut rejeté par 42 700 non contre 33 300 oui. On prévoit d'autres conflits; l'association Pro Kirchgasse et le Heimatschutz sont bien résolus à ne pas céder.

Troisième bataille

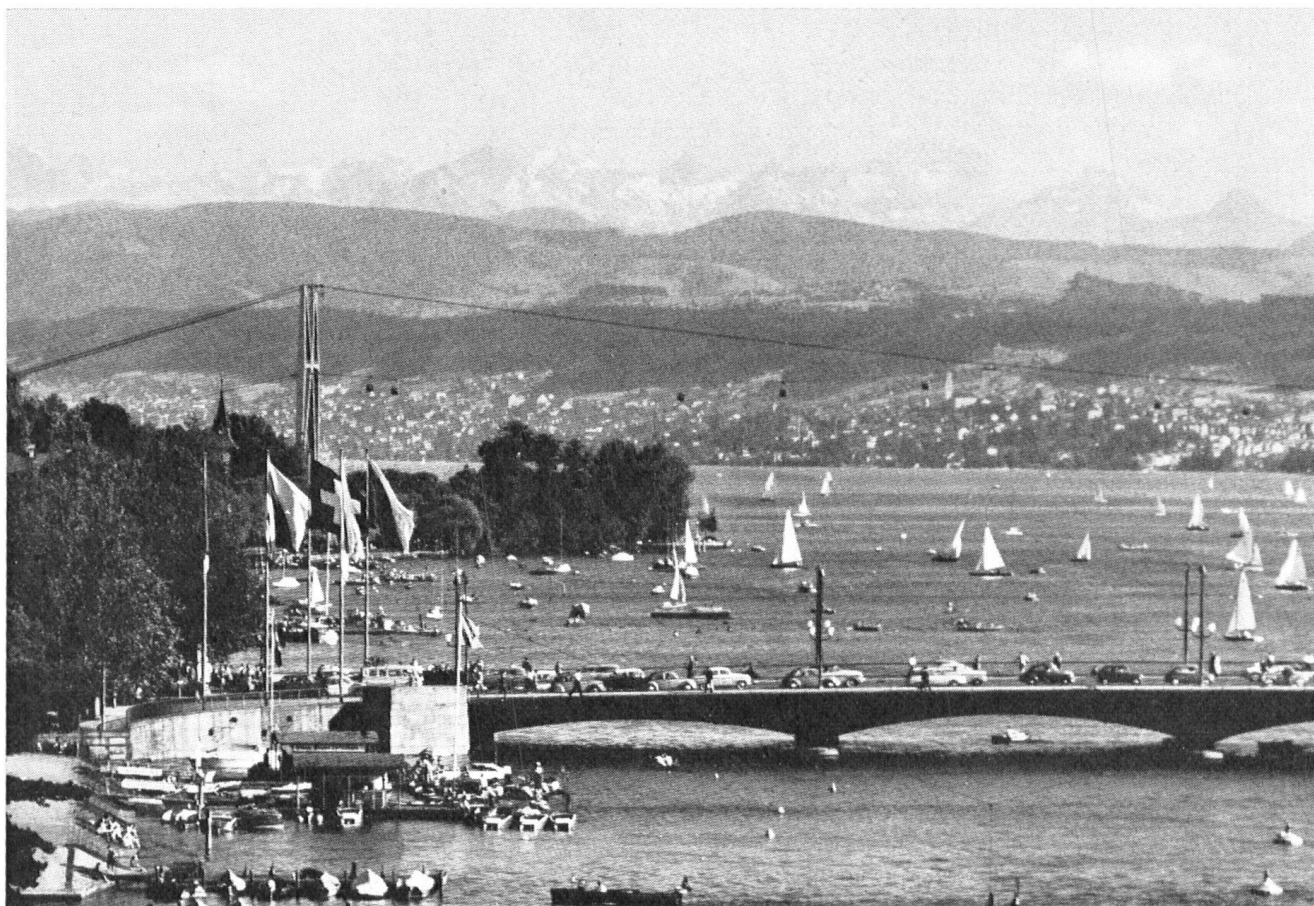
Les visiteurs de la belle exposition horticole de l'été 1959 se souviennent que, dans l'enceinte de l'exposition, un téléphérique reliait les deux rives du lac. Ils se souviennent sans doute de l'avoir utilisé. Le téléphérique était indubitablement à la fois un engin utile et une attraction.

Pour aider à l'amortissement des deux millions et demi que l'installation avait coûtés, le Conseil fédéral accorda d'abord un sursis jusqu'à la fin de 1961, étant bien entendu qu'il ne s'agissait que d'une prolongation limitée de la concession. Quand l'entreprise formula une nouvelle demande de sursis, et espérait même obtenir une prolongation de dix ou vingt années, notre section s'y opposa énergiquement. Le Conseil fédéral céda, mais n'accorda que trois ans, donc jusqu'à fin 1964. Et le conseiller fédéral Spühler, à la grande satisfaction des milieux des deux Liges, déclara devant le Conseil national, en juin 1962, que l'exploitation du téléphérique devrait en tout cas cesser à cette date. Cette décision fut encore confirmée par une lettre du chef du Département des transports et de l'énergie à la municipalité de Zurich.

Le Heimatschutz n'a pas changé d'avis: le téléphérique était destiné à l'exposition de 1959 et se justifiait alors. Mais il ne saurait subsister, car il est une atteinte au paysage zuricois. La vue classique dont on jouit de la Quaibrücke, sur le lac et les montagnes, est balafrée par les câbles, et les pylônes aussi, sur l'une et l'autre rive, sont choquants. Vus du sud, comme ils mesurent 50 mètres, c'est-à-dire qu'ils sont presque aussi hauts que les tours du Grossmünster, ils sont également inacceptables.

Un dernier mot: les défenseurs du téléphérique arguent de l'attrait que celui-ci exerce sur les touristes. Oui, sans doute, les touristes en usent; mais on ne fera pas croire que, se recrutant en Suisse ou à l'étranger, ils viennent à Zurich tout exprès pour le téléphérique. Le meilleur panorama de Zurich d'ailleurs est et demeure celui que l'on a de l'Uetliberg ou de l'Albis.

Grâces soient donc rendues au conseiller fédéral Spühler.



Une partie de l'opinion aurait voulu voir subsister le téléphérique construit en vue de l'exposition de 1959. Après beaucoup de péripéties, le verdict du Conseil fédéral a tranché dans le sens que souhaitait le Heimatschutz: le téléphérique sera démoli. Et la vue des quais de Zurich ne sera plus offusquée.

La société concessionnaire néanmoins, avec l'appui de la municipalité de Zurich, a recouru auprès du Conseil fédéral contre la décision du Département des transports et de l'énergie. Les deux Liges, de même que le Conseil d'Etat zuricois, avaient bon espoir; ils n'ont pas été déçus. La décision du Conseil fédéral est intervenue en décembre dernier; elle est négative.

Le respect de la loi et des engagements pris a prévalu. Le site entier de l'extrémité nord du lac de Zurich va nous être rendu tel qu'il était et tel que nous l'aimions. Ce qui à la longue se révèlera avantageux pour le tourisme aussi.

Martin Schlappner,
président de la section zuricoise
(Adapté par L. G.)

Photographes: Berg, La Chaux-de-Fonds (p. 10); C. Bodinier, Neuchâtel (p. 11, 12, 13, 14 en bas, 15); Doris Vogt, Neuchâtel (p. 14 en haut); W. Zeller, Zurich (p. 17); Rieder, Hochdorf (p. 18); P. Ammon, Lucerne (p. 19, 20).